

WORKING PAPER

3-99




Evolution de l'ISoc et des précomptes mobiliers des ménages: aperçu statistique succinct

**Bureau
fédéral du Plan**
analyses et prévisions économiques

Avenue des Arts 47-49
B-1000 Bruxelles
Tél.: (02)507.73.11
Fax: (02)507.73.73
E-mail: contact@plan.be
JRL: <http://www.plan.be>

Avril 1999



**Evolution de l'ISoc
et des précomptes
mobiliers des
ménages: aperçu
statistique succinct**

Avril 1999



Ce Working Paper a été rédigé en réponse à une question de Monsieur le Ministre de l'Economie relative à l'évolution des recettes de l'impôt des sociétés et des précomptes mobiliers des ménages ainsi que des assiettes macroéconomiques correspondantes au cours des trois dernières décennies



Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public.

Le BFP réalise des études sur les questions de politique économique, socio-économique et environnementale.

A cette fin, le BFP rassemble et analyse des données, explore les évolutions plausibles, identifie des alternatives, évalue les conséquences des politiques et formule des propositions.

Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du parlement, des interlocuteurs sociaux, ainsi que des institutions nationales et internationales.

Le BFP assure à ses travaux une large diffusion. Les résultats de ses recherches sont portés à la connaissance de la collectivité et contribuent au débat démocratique.

Internet

URL: <http://www.plan.be>

E-mail: contact@plan.be

Publications

Publications récurrentes:

Les perspectives économiques

Le budget économique

Le "Short Term Update"

Planning Papers (les derniers numéros)

81 *Le vieillissement démographique - De l'analyse des évolutions de population au risque de conclusions hâtives*

M. Lambrecht - Novembre 1997

82 *La réforme des pensions - Une nouvelle génération et un nouveau contrat*

M - J. Festjens - Novembre 1997

83 *Perspectives financières de la Sécurité sociale à l'horizon 2050*

N. Fasquelle, S. Weemaes - Novembre 1997

84 *Les priorités d'Essen en matière d'emploi*

F. Bossier, I. Lebrun, S. Mertens, C. Streeel, P. Van Brusselen - Janvier 1998

Working Papers (les derniers numéros)

10/98 *Permis d'émission de CO2 et lutte contre le changement climatique*

Th. Bréchet - Novembre 1998

1/99 *Les enjeux de la politique économique belge dans la troisième phase de l'Union Economique et Monétaire*

H. Bogaert, E. Hespel - Février 1999

2/99 *Le système d'indicateurs avancés du BfP - Un nouvel outil pour l'analyse conjoncturelle*

Igor Lebrun - Juin 1999

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Editeur responsable:

Henri Bogaert

Dépôt légal: D/1999/7433/20





Table des matières

A. Introduction	9
B. Evolution de l'impôt des sociétés	11
C. Evolution des précomptes mobiliers des ménages	16
D. Annexe	20
Liste des figures	25
Liste des tableaux	27



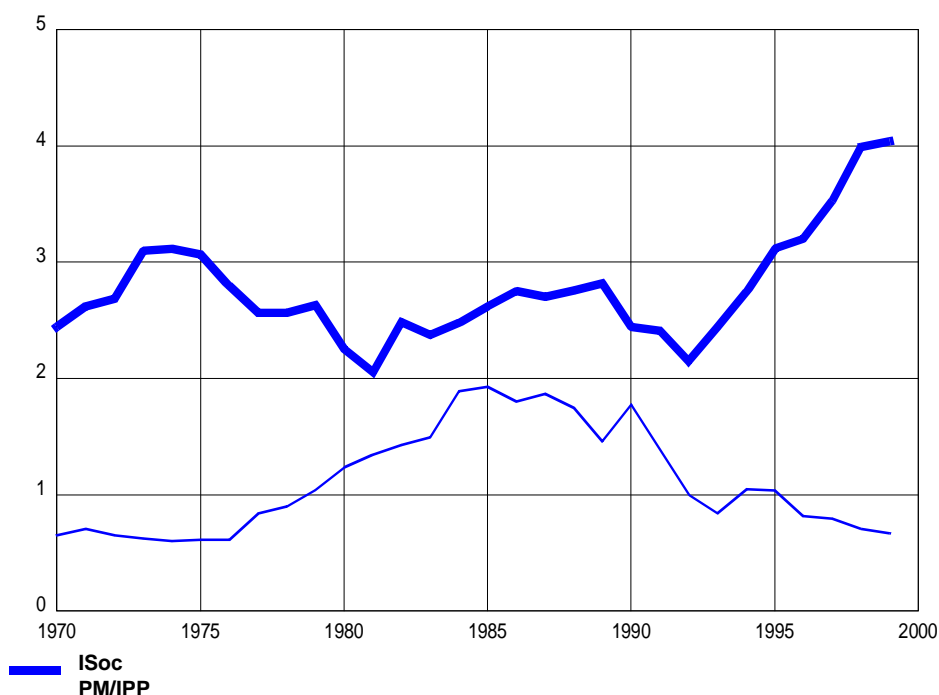
Ce Working Paper propose un aperçu statistique succinct de l'évolution historique des recettes de l'impôt des sociétés (ISoc) et des précomptes mobiliers des ménages (PM/IPP), ainsi que des assiettes macroéconomiques correspondantes. Les évolutions les plus marquantes sont commentées brièvement.

Sauf mention contraire, les données utilisées proviennent de la Comptabilité nationale jusqu'en 1997 puis, pour 1998 et 1999, des projections réalisées par le Bureau fédéral du Plan à l'occasion du budget économique 1999. Les recettes fiscales relatives à 1998 peuvent être considérées comme des quasi-observations.

A. Introduction

La figure 1 donne la recette de l'impôt des sociétés et celle des précomptes mobiliers des ménages, en p.c. du PIB. Les données détaillées sur l'ensemble des prélèvements obligatoires figurent en annexe aux tableaux 3 à 5.

FIGURE 1 - ISoc et PM/IPP en p.c. du PIB
(Source: Comptes nationaux et Bureau fédéral du Plan)



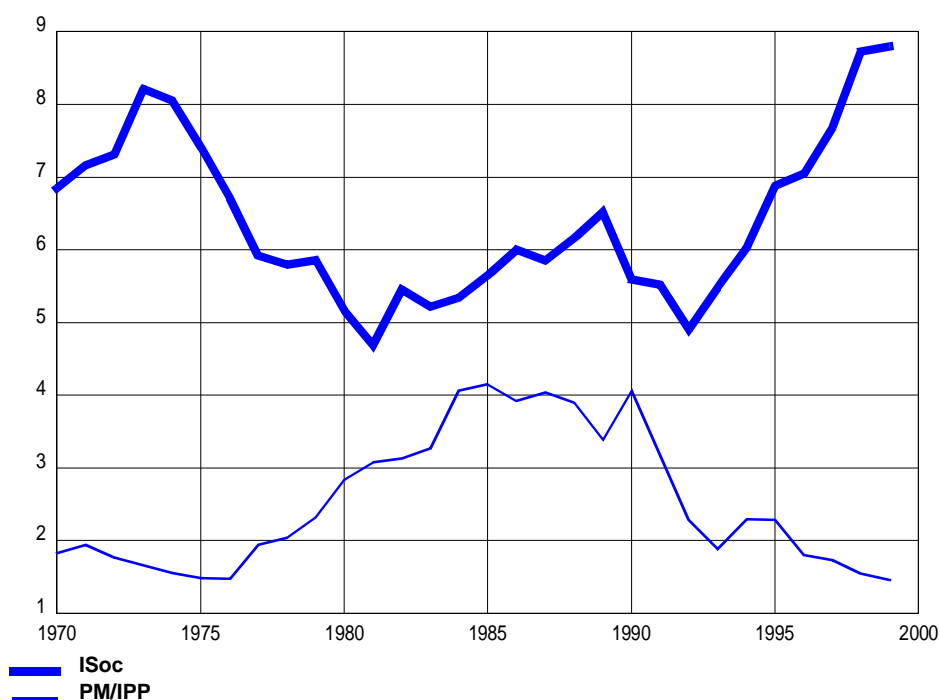
En 1998, l'impôt des sociétés¹ représente 4,0 p.c. du PIB (363 milliards de francs) soit le pourcentage le plus élevé des 30 années sous revue. Les valeurs minimales furent atteintes en 1981 (2,1 p.c. du PIB) et 1992 (2,2 p.c. du PIB).

En 1998, les précomptes mobiliers des ménages s'établissent à 0,7 p.c. du PIB (64 milliards de francs). La valeur maximale de la série apparaît en 1985, à 1,9 p.c. du PIB.

La figure 2 rapporte l'impôt des sociétés et les précomptes mobiliers des ménages au total des prélèvements obligatoires, fiscaux et parafiscaux. Les données détaillées sur la structure des prélèvements obligatoires figurent en annexe au tableau 5.

En comparant la figure 1 et la figure 2, l'on observe que le profil de l'impôt des sociétés et des précomptes mobiliers des ménages est globalement identique en p.c. du total des prélèvements et en p.c. du PIB.

FIGURE 2 - ISoc et PM/IPP en p.c. du total des prélèvements obligatoires
(Source: Comptes nationaux et Bureau fédéral du Plan)



En 1998, l'impôt des sociétés représente 8,7% des prélèvements fiscaux et parafiscaux, soit un niveau encore jamais atteint auparavant. Le minimum fut atteint en 1981 à 4,7% des prélèvements obligatoires.

L'impôt mobilier des particuliers représente 1,5% des prélèvements fiscaux et parafiscaux de 1988, soit une part très en recul par rapport à la décennie 1981-1991 durant laquelle la part de cet impôt fluctuait entre 3 et 4% des prélèvements obligatoires.

1. Impôt des sociétés (versements anticipés, rôles et précomptes), impôt des non-résidents sociétés, précompte immobilier des sociétés et additionnels, impôt des sociétés perçu par la Sécurité sociale (cotisations sur les assurances "accident du travail").

B. Evolution de l'impôt des sociétés

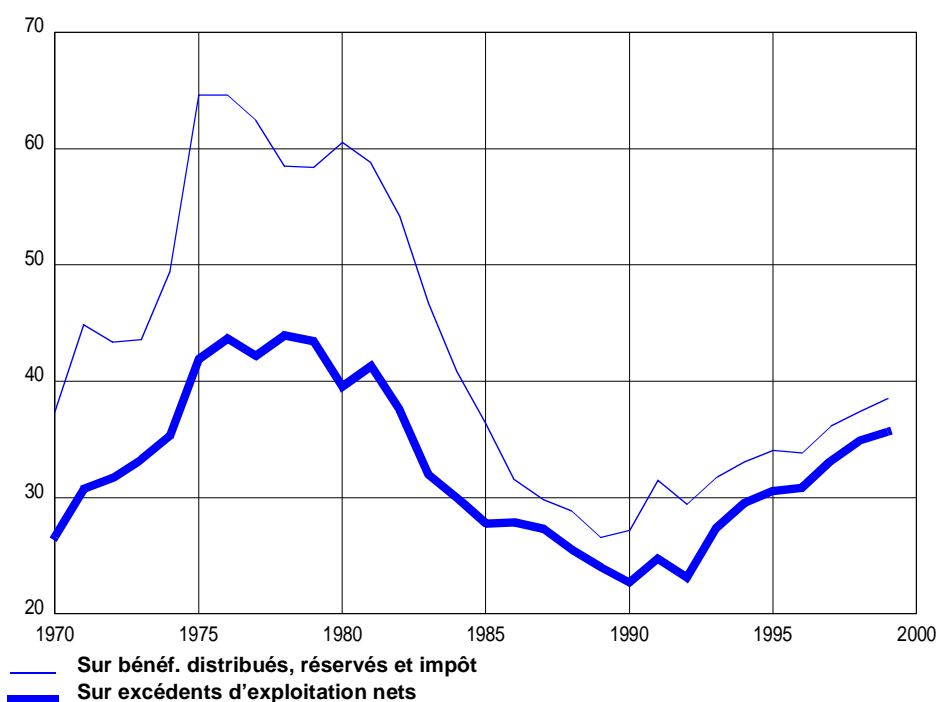
La figure 3 présente l'évolution du taux macroéconomique de l'impôt des sociétés.

L'impôt est rapporté aux deux concepts classiques d'assiette macroéconomique:

- le premier est l'excédent d'exploitation des entreprises, net de consommation de capital fixe;
- le second concept est un agrégat composé des bénéfices distribués, réservés et de l'impôt des sociétés.

Le second concept diffère du premier en ce sens qu'il est net de charges financières et de revenus financiers des entreprises. Les deux séries sont proches en variations et légèrement différentes en niveau.

FIGURE 3 - Taux macroéconomique de l'impôt des sociétés (p.c.)
(Source: Comptes nationaux et Bureau fédéral du Plan)



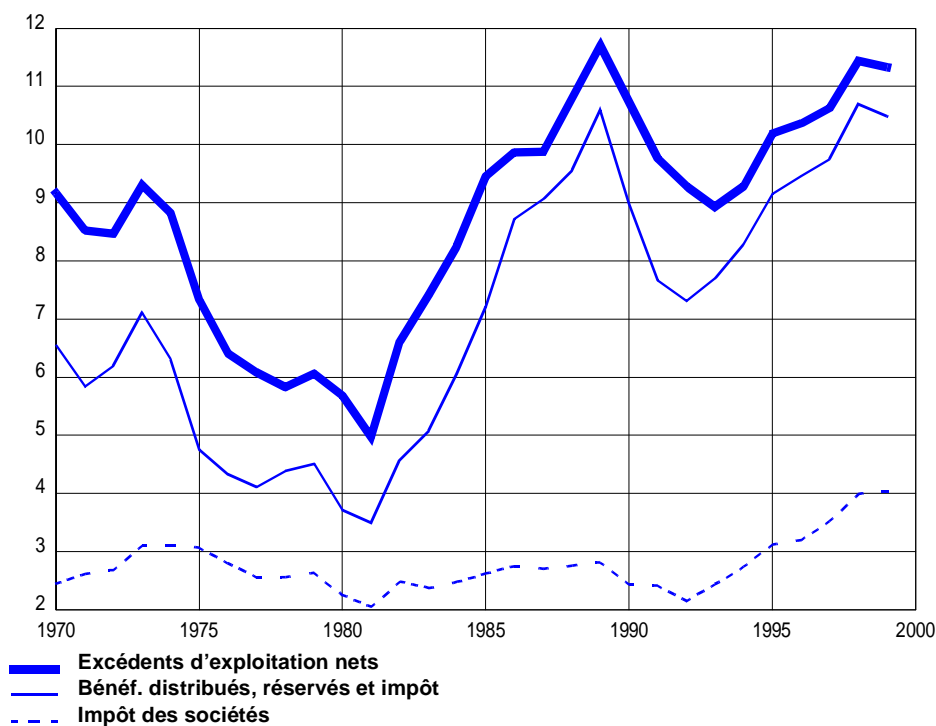
Les données détaillées sur les taux macroéconomiques d'imposition des sociétés figurent en annexe au tableau 6.

Mesuré sur base de l'excédent d'exploitation net, le taux d'imposition croît de 1970 (26,7%) à 1978 (44,0%), recule ensuite jusque 1990 (22,7%) et progresse à nouveau à partir de 1992 pour atteindre 34,9% en 1998.

Le taux d'imposition mesuré sur base de l'agrégat obtenu par addition des bénéfices distribués, des bénéfices réservés et de l'ISoc suit à peu près la même évolution: maximum atteint en 1975 avec 64,6%, minimum atteint en 1989 avec 26,6%, progression ensuite jusqu'à 37,4% en 1998.

La figure 4 permet de comparer l'évolution du numérateur (l'impôt) et du dénominateur (les revenus des sociétés) du taux macroéconomique de l'ISoc, en p.c. du PIB. Les données détaillées figurent en annexe au tableau 6.

FIGURE 4 - Revenus des sociétés et impôt en p.c. du PIB
(Source: Comptes nationaux et Bureau fédéral du Plan)

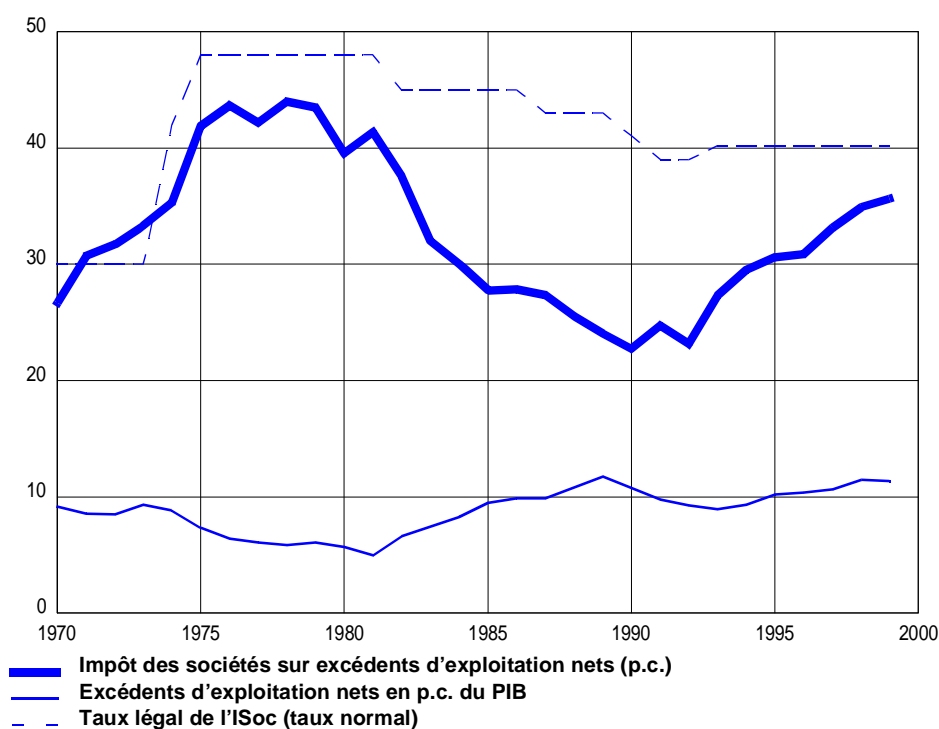


Le profil des revenus des sociétés en p.c. du PIB fait apparaître une baisse jusqu'en 1981, puis une remontée jusqu'en 1989, puis un recul jusqu'en 1992 et à nouveau une remontée à partir de 1993.

L'on observe globalement que l'assiette en p.c. du PIB, quel que soit le concept, présente le même profil que l'impôt, mais avec des variations beaucoup plus forte.

Par conséquent, le taux macroéconomique de l'impôt présente des variations en sens inverse de celles de l'assiette, sauf pour les années récentes, comme l'indique la figure 5 (les données détaillées figurent en annexe au tableau 6).

FIGURE 5 - Revenu des sociétés en p.c. du PIB et taux macroéconomique de l'ISoc
(Source: Comptes nationaux et Bureau fédéral du Plan)



Il convient de noter que le taux macroéconomique d'imposition est influencé à la hausse en période de mauvais résultats des entreprises et à la baisse en période de bons résultats, pour des raisons liées aux propriétés du régime fiscal. En effet, d'une part, le concept d'assiette macroéconomique est un solde de résultats positifs et négatifs (alors que l'impôt ne porte que sur les résultats positifs), d'autre part, les reports fiscaux des pertes ne sont possibles que lorsque les résultats redeviennent positifs.

Cependant, le taux macroéconomique est largement le reflet de la politique fiscale en matière de taxation des assiettes considérées¹.

De 1973 à 1989, le taux implicite et l'assiette macroéconomique en p.c. du PIB évoluent en sens opposé. Le taux macroéconomique croît dans la décennie 70, tout comme le taux légal qui passe de 30% jusqu'en 1973² à 42% en 1974, puis à 48% en 1975. Ensuite, le taux macroéconomique décroît dans la décennie 80. Le taux légal est lui aussi réduit à 45% en 1982 et à 43% en 1987 dans le même temps que s'accroissaient les possibilités de déductions fiscales ainsi que le recours à l'ingénierie fiscale³.

Il s'ensuit durant cette période une évolution de la recette (en p.c. du PIB ou en p.c. des prélèvements) moins variable que celle de l'assiette (*cfr.* figure 4), mais cependant de même sens.

1. Le taux reflète également le comportement des assujettis, qui est lui-même largement fonction des contingences de la politique fiscale.
2. Les années citées sont les années civiles sur lesquelles portent les variations de taux (et non les exercices d'imposition).
3. Notamment le développement des centres de coordination bénéficiant d'un régime fiscal préférentiel, un large usage des différents systèmes d'exemption (comme la déduction des dividendes reçus, sans condition de taxation en amont), des déductions pour investissements, des crédits d'impôts fictifs pour les revenus d'origine étrangère. Les aménagements de la législation intervenus ultérieurement ont largement contré certains de ces mécanismes d'érosion de l'assiette (voir ci-après).

L'évolution du taux implicite indique un corollaire entre la politique fiscale et la politique économique, davantage favorable aux revenus du travail dans les années 70 (baisse des revenus des sociétés, augmentation du taux implicite de l'ISoc.) et davantage favorable aux revenus du capital dans les années 80 (hausse des revenus des sociétés, baisse du taux implicite de l'impôt). L'évolution du taux implicite durant cette période pourrait être interprétée comme le reflet d'une volonté de modérer, sur le plan des recettes fiscales, les effets de la politique économique de partage de la valeur ajoutée.

De 1990 à 1992, l'évolution du taux implicite semble indécise (malgré une baisse du taux légal à 41% en 1990 et à 39% en 1991) alors que l'assiette macroéconomique (et l'impôt) s'oriente à la baisse suite au mouvement de redistribution du revenu national en faveur du facteur travail qui s'est opéré durant les années de haute conjoncture.

Après 1993, tant l'assiette que le taux implicite s'orientent à la hausse. La progression de l'assiette s'explique essentiellement par les effets redistributifs en faveur des entreprises du "plan global" de 1993 et de la modération salariale poursuivie dans les années ultérieures. La hausse du taux implicite traduit les effets des réformes introduites entre 1989 et 1992¹ (qui ont notamment permis de limiter les usages impropres de la législation), l'introduction d'un additionnel de 3% en 1993 et l'intensification des contrôles.

La figure 6 donne les indices du montant, en termes réels, de l'impôt des sociétés et des assiettes macroéconomiques correspondantes. Le déflateur utilisé est le prix du PIB. Cette présentation alternative confirme les considérations émises ci-dessus et permet de calculer les taux de croissance annuels moyens de l'impôt et de son assiette, présentés au tableau 1.

L'on observe au tableau 1 que, durant les années 80, la croissance réelle moyenne de l'impôt est positive alors que celle des revenus des sociétés est négative; durant les années 90, la croissance de l'impôt est très inférieure à celle de l'assiette macroéconomique; sur la période récente au contraire, la croissance moyenne de l'impôt est très supérieure à celle de l'assiette.

En moyenne des trois décennies considérées, la croissance réelle de l'impôt s'établit à 4,2% par an, tout comme celle de l'assiette macroéconomique composée des bénéficiaires distribués, réservés et de l'impôt. En moyenne sur le très long terme, l'élasticité de l'impôt à cette assiette macroéconomique est donc exactement égale à l'unité.

1. La loi du 22 décembre 1989 a réduit le taux légal à 39% mais a conduit à un élargissement de la base taxable (restrictions en matière de déductions pour investissements, introduction de certaines conditions à la déduction de revenus provenant de participations), encore renforcé par des mesures prises en mars 1990, décembre 1990 et septembre 1991 (limitation des déductions de pertes antérieures, déductions pour investissements limitées aux investissements en R&D ou écologiques et seulement pour les PME, introduction de conditions plus strictes pour la déduction de "revenus définitivement taxés", remplacement des crédits d'impôt pour revenus d'origine étrangère par un système d'imputations moins favorable et autres).

**FIGURE 6 - Impôt et revenu des sociétés en termes réels
(indices 1970=100)**
(Source: Comptes nationaux et Bureau fédéral du Plan)

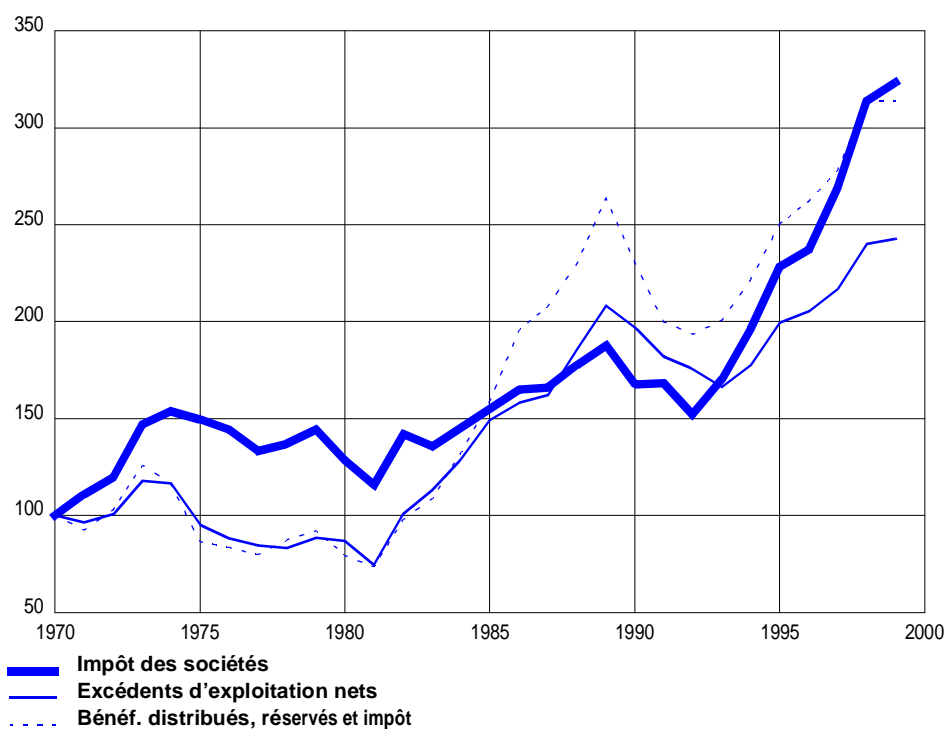


TABLEAU 1 - Impôt et revenu des sociétés, taux annuels moyens de croissance réelle
(Source: Comptes nationaux et Bureau fédéral du Plan)

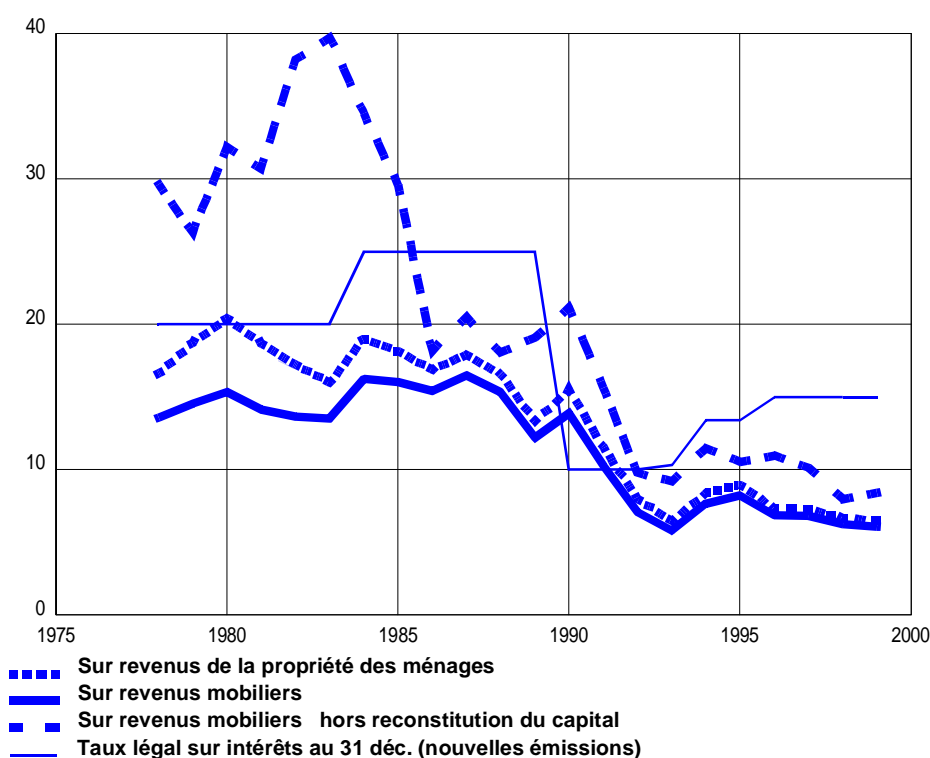
Périodes	ISoc	Excédents nets d'exploitation	Bénéf. distr. + réservés + impôt
80//70	2.5	-1.4	-2.3
92//80	1.4	6.1	7.7
98//92	12.8	5.4	8.4
98//70	4.2	3.2	4.2

C. Evolution des précomptes mobiliers des ménages

La figure 7 présente l'évolution du taux macroéconomique des précomptes mobiliers des ménages (les données détaillées relatives au taux macroéconomique de la fiscalité mobilière des particuliers figurent en annexe au tableau 7). L'impôt peut-être rapporté à trois concepts d'assiette:

- le premier est, classiquement, les revenus de la propriété des ménages tels que publiés dans les Comptes nationaux. Ce concept est imparfait en tant qu'assiette macroéconomique des précomptes mobiliers, dans la mesure où il comprend des revenus non mobiliers ainsi que les charges financières des ménages (en négatif);
- le second concept ne comprend que les revenus mobiliers: dividendes et intérêts reçus par les ménages;
- enfin, le troisième concept comprend les dividendes et intérêts reçus, nets d'une évaluation¹ de la part de ces revenus permettant de compenser l'érosion monétaire du capital investi. Produit d'un calcul simplifié², ce dernier concept est indicatif, grossier et doit donc être considéré avec prudence.

FIGURE 7 - Taux macroéconomique des précomptes mobiliers des ménages
(Source: Comptes nationaux et Bureau fédéral du Plan)



En 1998, le taux implicite macroéconomique sur revenus mobiliers s'établit à 6,3% en 1995. Le minimum de la série fut atteint en 1992 à 5,8% et le maximum à 16,5% en 1987.

1. Calcul propre. Il ne s'agit donc pas d'un concept de la Comptabilité nationale.
2. Les dividendes et intérêts reçus sont amputés d'une partie équivalente au rapport entre l'indice des prix à la consommation et un taux de rendement annuel moyen approché par une pondération 75/25 du taux de rendement sur le marché secondaire des emprunts publics à échéances de 6 ans et plus et du taux de référence à 3 mois des certificats de trésorerie sur le marché secondaire. Ainsi, pour 1974 et 1975, ce calcul donne des revenus mobiliers négatifs, le taux d'inflation étant supérieur au taux de rendement.

Pour rappel, les évolutions des principaux taux légaux du précompte mobilier furent les suivantes.

Le taux du précompte mobilier sur intérêts est passé de 20% à 25% en 1984, le précompte mobilier devenant par la même occasion libératoire. Il fut ensuite réduit à 10% en mars 1990 sur les nouveaux actifs, puis est passé à 10,3% en juillet 1993 (introduction d'un additionnel de 3% au titre de la contribution complémentaire de crise), à 13,39% dans le courant de 1994 (13% + 3% d'additionnels) et à 15% en janvier 1996.

Le taux du précompte mobiliers sur dividendes est passé de 20 à 25% en 1984 en devenant libératoire, puis à 25,75% en juillet 1993 (introduction de la contribution complémentaire de crise). Dans le courant de 1994, le taux fut ramené à 13,39% pour les dividendes de certaines actions nouvelles (actions VV/PR), de certaines actions AFV (dont le taux était resté de 20%) et des dividendes de SICAV de distribution. Le taux normal est passé à 25% en janvier 1996 (suppression de la contribution complémentaire de crise sur cet impôt) et à 15% pour les dividendes AFV.

Il convient de noter que la recette du précompte mobilier des ménages est, actuellement, essentiellement composée de précomptes mobiliers sur intérêts (environ 75%).

La figure 7 fait apparaître que les deux concepts classiques de taux macroéconomique (taux implicite sur revenus de la propriété des ménages et taux implicite sur revenus mobiliers) reflètent dans une certaine mesure l'évolution des taux légaux: le niveau des taux implicites est notablement plus bas dans les années 90 que dans les années 80.

L'on observe cependant que, sur la période 1987-1993, le taux implicite a fondu des deux tiers, de 16,5% à 5,8% des revenus mobiliers des ménages, soit une diminution plus forte que celle des taux légaux.

Cette évolution est le reflet des comportements des ménages en matière d'allocation de portefeuille d'actifs financiers, à savoir le développement des placements en actifs dont les revenus échappent au précompte mobilier, que ce soit légalement (les actifs à revenus fixes logés dans des OPCVM ou les carnets de dépôt) ou illégalement (les actifs détenus directement à l'étranger et dont les revenus ne sont pas déclarés en Belgique).

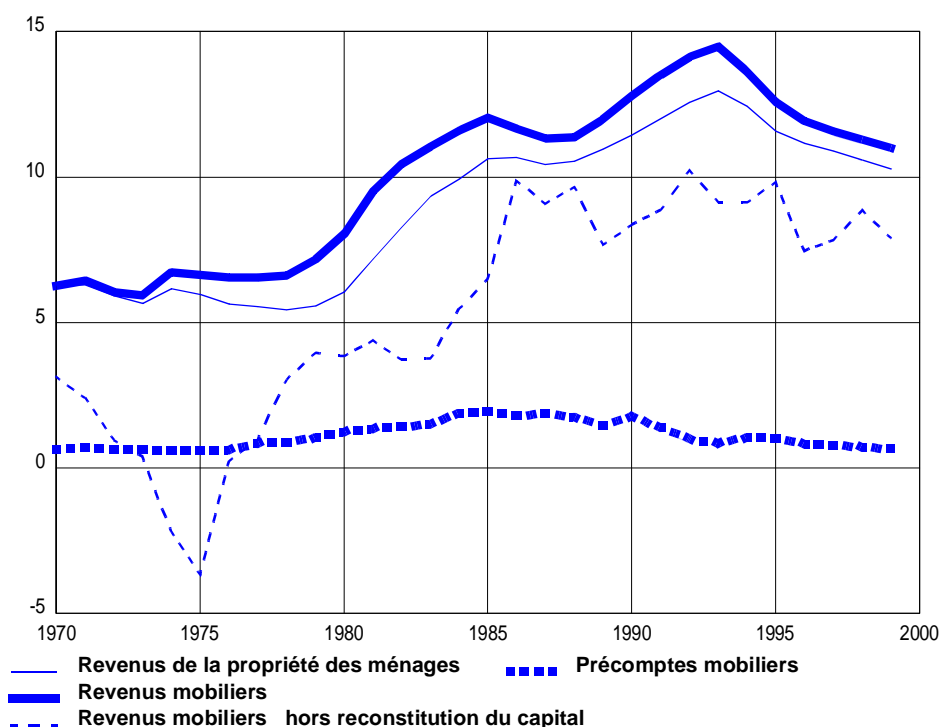
Le taux d'imposition sur l'assiette "revenus mobiliers hors reconstitution du capital" est donné pour information. Il a été mentionné ci-dessus que ce concept requiert une certaine prudence en raison notamment de son caractère approximatif. Par ailleurs, la comparaison de ce taux avec des taux implicites afférents à d'autres types de prélèvements peut s'avérer spéculieuse.

Nonobstant ces réserves, l'on peut remarquer que le taux de la fiscalité mobilière sur "revenus mobiliers hors reconstitution du capital" est plus élevé que le taux implicite non corrigé, du simple fait de l'inflation, l'écart étant déterminé par le différentiel entre le taux d'inflation et le taux de rendement brut du patrimoine mobilier.

Sur la période 1986-1995, la prise en compte de la reconstitution du capital a pour effet d'augmenter de près de 40% en moyenne le taux implicite sur revenus mobiliers : le taux implicite sans correction passe de 10,2% en moyenne de période à 14,1% avec correction. Sur la période 1980-1985 la prise en compte de cette correction porte le taux implicite de 14,8% à 34,2% en moyenne de période.

La figure 8 présente, en p.c. du PIB, le numérateur et le dénominateur du taux macroéconomiques des précomptes mobiliers, selon les différents concepts d'assiettes. Les données détaillées figurent en annexe au tableau 7.

FIGURE 8 - Précompte mobilier des ménages et assiettes macroéconomiques (p.c. du PIB)
(Source: Comptes nationaux et Bureau fédéral du Plan)



Cette figure fait apparaître que les “bonnes années” du précompte mobilier des particuliers appartiennent à la décennie 1980, comme le profil des taux implicites le laissait supposer.

Pour la même décennie, l’on observe une forte croissance de l’assiette macroéconomique: un gain d’environ 5 points du PIB quelque soit le concept d’assiette retenu. Si la progression de l’assiette est constante durant cette période, le produit de l’impôt culmine cependant en 1985. Après 1990, la progression de l’assiette se poursuit en p.c. du PIB, alors que la part de l’impôt diminue. Ces évolutions sont reflétées dans celles des taux implicites présentées auparavant.

Enfin, la figure 9 donne les indices du montant, en terme réels, des précomptes mobiliers des ménages et des assiettes macroéconomiques correspondantes. Le déflateur utilisé est le prix du PIB. Le tableau 2 donne les taux annuels moyens de croissance réelle.

**FIGURE 9 - Revenus et précomptes mobiliers en termes réels
(indices 1970=100)**
(Source: Comptes nationaux et Bureau fédéral du Plan)

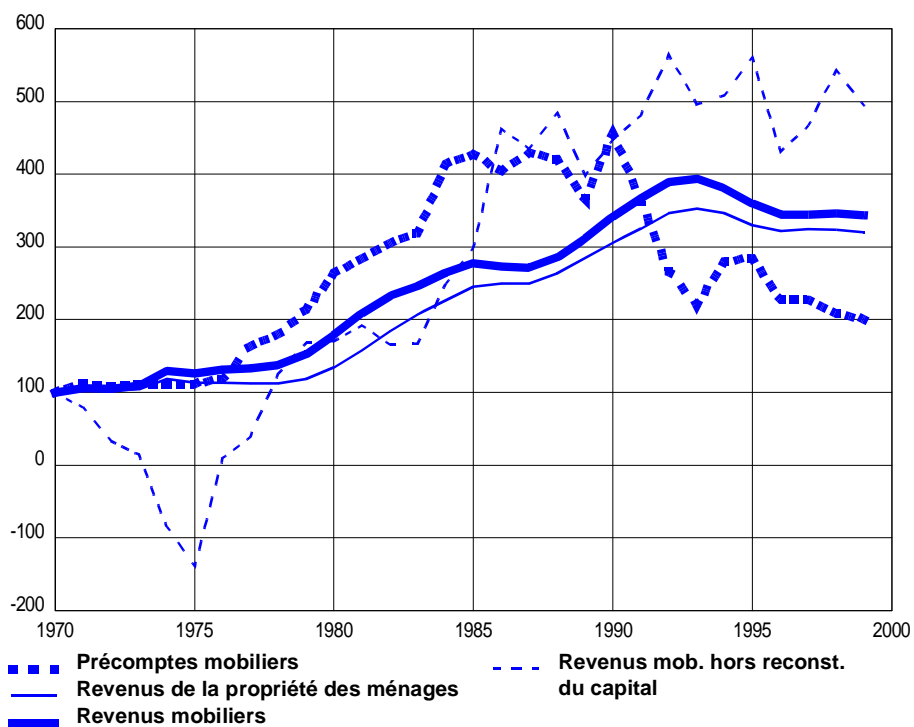


TABLEAU 2 - Précomptes et revenus mobiliers des ménages, taux annuels moyens de croissance réelle
(Source: Comptes nationaux et Bureau fédéral du Plan)

Périodes	PM/IPP	Revenus de la propriété des ménages
80//70	10.2	3.0
90//80	5.6	8.6
98//90	-9.3	0.7
98//70	2.7	4.3

D. Annexe

TABLEAU 3 - Pression fiscale et parafiscale, en milliards de francs
(Source: Comptes nationaux et Bureau fédéral du Plan)

	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84
IMPOTS DIRECTS	144	166	197	240	303	380	422	488	560	614	640	665	780	796	882
dont IPP hors précomptes mobiliers	105	120	146	175	227	295	333	393	455	496	517	540	625	634	685
dont précomptes mobiliers IPP	8	10	10	11	12	14	16	24	27	34	43	49	56	63	85
dont impôt des sociétés	31	36	42	55	64	70	73	72	77	85	79	75	98	100	112
IMPOTS INDIRECTS	168	175	183	205	235	253	302	330	360	373	392	410	445	481	504
IMPOTS IND. PERCUS POUR L'U.E.	0	6	8	9	11	14	19	24	21	39	42	45	56	57	57
COTISATIONS SOCIALES	135	154	176	205	244	294	332	366	383	412	443	468	509	563	639
IMPOTS EN CAPITAL	5	5	5	5	5	7	8	10	11	13	12	13	12	13	13
TOTAL DES PRELEVEMENTS	452	506	569	664	799	947	1083	1217	1335	1451	1529	1600	1803	1909	2096

	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99
IMPOTS DIRECTS	941	965	991	1017	1022	1099	1123	1175	1209	1367	1453	1493	1595	1682	1741
dont IPP hors précomptes mobiliers	721	734	748	760	758	822	862	947	966	1072	1118	1159	1221	1254	1300
dont précomptes mobiliers IPP	93	92	99	99	90	116	95	72	62	81	84	68	69	64	63
dont impôt des sociétés	127	140	144	157	174	160	166	155	181	213	252	266	306	363	379
IMPOTS INDIRECTS	530	539	577	614	669	718	741	788	834	899	903	969	1022	1076	1121
IMPOTS IND. PERCUS POUR L'U.E.	59	65	77	76	81	83	92	89	85	90	89	84	89	91	92
COTISATIONS SOCIALES	704	750	798	827	879	944	1023	1095	1141	1157	1182	1196	1239	1274	1310
IMPOTS EN CAPITAL	13	14	15	16	17	20	23	23	28	30	30	33	33	38	37
TOTAL DES PRELEVEMENTS	2248	2333	2458	2549	2666	2864	3001	3170	3297	3542	3658	3775	3978	4161	4301

TABLEAU 4 - Pression fiscale et parafiscale, en p.c. du PIB
(Source: Comptes nationaux et Bureau fédéral du Plan)

	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84
IMPOTS DIRECTS	11.4	12.0	12.7	13.6	14.7	16.6	16.2	17.4	18.6	19.0	18.2	18.2	19.7	19.0	19.6
dont IPP hors précomptes mobiliers	8.3	8.7	9.4	9.9	11.0	12.9	12.8	14.0	15.1	15.4	14.7	14.8	15.8	15.1	15.2
dont précomptes mobiliers IPP	0.7	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.8	0.9	1.0	1.2	1.3	1.4	1.5	1.9
dont impôt des sociétés	2.4	2.6	2.7	3.1	3.1	3.1	2.8	2.6	2.6	2.6	2.3	2.1	2.5	2.4	2.5
IMPOTS INDIRECTS	13.3	12.6	11.8	11.6	11.4	11.1	11.6	11.8	11.9	11.6	11.2	11.2	11.3	11.5	11.2
IMPOTS IND. PERCUS POUR L'U.E.	0.0	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	0.7	0.8	0.7	1.2	1.2	1.2	1.4	1.4	1.3
COTISATIONS SOCIALES	10.7	11.1	11.4	11.6	11.8	12.9	12.8	13.0	12.7	12.8	12.6	12.8	12.9	13.4	14.2
IMPOTS EN CAPITAL	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3
TOTAL DES PRELEVEMENTS	35.8	36.6	36.7	37.7	38.7	41.4	41.7	43.3	44.2	45.0	43.6	43.8	45.6	45.6	46.5

	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99
IMPOTS DIRECTS	19.5	19.0	18.6	17.9	16.6	16.8	16.3	16.3	16.3	17.6	18.0	18.0	18.4	18.5	18.6
dont IPP hors précomptes mobiliers	14.9	14.4	14.1	13.4	12.3	12.5	12.5	13.1	13.0	13.8	13.9	14.0	14.1	13.8	13.9
dont précomptes mobiliers IPP	1.9	1.8	1.9	1.7	1.5	1.8	1.4	1.0	0.8	1.0	1.0	0.8	0.8	0.7	0.7
dont impôt des sociétés	2.6	2.8	2.7	2.8	2.8	2.4	2.4	2.2	2.4	2.7	3.1	3.2	3.5	4.0	4.0
IMPOTS INDIRECTS	11.0	10.6	10.8	10.8	10.8	11.0	10.8	10.9	11.3	11.6	11.2	11.7	11.8	11.8	12.0
IMPOTS IND. PERCUS POUR L'U.E.	1.2	1.3	1.4	1.3	1.3	1.3	1.3	1.2	1.1	1.2	1.1	1.0	1.0	1.0	1.0
COTISATIONS SOCIALES	14.6	14.7	15.0	14.5	14.2	14.4	14.9	15.1	15.4	14.9	14.7	14.4	14.3	14.0	14.0
IMPOTS EN CAPITAL	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
TOTAL DES PRELEVEMENTS	46.5	45.9	46.2	44.8	43.2	43.7	43.7	43.9	44.5	45.6	45.3	45.4	45.9	45.8	45.9

TABLEAU 5 - Pression fiscale et parafiscale, en p.c. du total
(Source: Comptes nationaux et Bureau fédéral du Plan)

	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84
IMPOTS DIRECTS	31.9	32.9	34.6	36.1	38.0	40.1	38.9	40.1	41.9	42.3	41.8	41.5	43.3	41.7	42.1
dont IPP hors précomptes mobiliers	23.2	23.8	25.6	26.3	28.4	31.2	30.7	32.2	34.1	34.2	33.8	33.8	34.7	33.2	32.7
dont précomptes mobiliers IPP	1.8	1.9	1.8	1.7	1.6	1.5	1.5	1.9	2.0	2.3	2.8	3.1	3.1	3.3	4.1
dont impôt des sociétés	6.8	7.2	7.3	8.2	8.1	7.4	6.7	5.9	5.8	5.9	5.2	4.7	5.5	5.2	5.3
IMPOTS INDIRECTS	37.1	34.6	32.2	30.8	29.4	26.7	27.9	27.1	27.0	25.7	25.6	25.6	24.7	25.2	24.1
IMPOTS IND. PERCUS POUR L'U.E.	0.0	1.2	1.4	1.4	1.4	1.4	1.7	1.9	1.6	2.7	2.7	2.8	3.1	3.0	2.7
COTISATIONS SOCIALES	29.9	30.3	30.9	30.8	30.5	31.1	30.7	30.0	28.7	28.4	29.0	29.2	28.2	29.5	30.5
IMPOTS EN CAPITAL	1.0	1.0	0.9	0.8	0.7	0.7	0.7	0.8	0.8	0.9	0.8	0.8	0.7	0.7	0.6
TOTAL DES PRELEVEMENTS	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99
IMPOTS DIRECTS	41.8	41.4	40.3	39.9	38.3	38.4	37.4	37.1	36.7	38.6	39.7	39.5	40.1	40.4	40.5
dont IPP hors précomptes mobiliers	32.1	31.5	30.4	29.8	28.4	28.7	28.7	29.9	29.3	30.3	30.6	30.7	30.7	30.1	30.2
dont précomptes mobiliers IPP	4.1	3.9	4.0	3.9	3.4	4.1	3.2	2.3	1.9	2.3	2.3	1.8	1.7	1.5	1.5
dont impôt des sociétés	5.6	6.0	5.9	6.2	6.5	5.6	5.5	4.9	5.5	6.0	6.9	7.0	7.7	8.7	8.8
IMPOTS INDIRECTS	23.6	23.1	23.5	24.1	25.1	25.1	24.7	24.9	25.3	25.4	24.7	25.7	25.7	25.9	26.1
IMPOTS IND. PERCUS POUR L'U.E.	2.6	2.8	3.1	3.0	3.0	2.9	3.1	2.8	2.6	2.5	2.4	2.2	2.2	2.2	2.1
COTISATIONS SOCIALES	31.3	32.1	32.4	32.4	33.0	33.0	34.1	34.5	34.6	32.7	32.3	31.7	31.1	30.6	30.5
IMPOTS EN CAPITAL	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.7	0.8	0.7	0.9	0.8	0.8	0.9	0.8	0.9	0.8
TOTAL DES PRELEVEMENTS	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

TABLEAU 6 - Impôt des sociétés, revenus des sociétés et taux implicites
(Source: Comptes nationaux et Bureau fédéral du Plan)

	Taux implicite de l'ISoc		Pour-cent du PIB		
	Sur excédents d'exploitation nets	Sur bénéf. distribués, réservés et impôt	Excédents d'exploitation nets	Bénéf. distribués, réservés et impôt	Impôt
70	26.7	37.4	9.2	6.6	2.4
71	30.7	44.8	8.5	5.8	2.6
72	31.7	43.4	8.5	6.2	2.7
73	33.3	43.6	9.3	7.1	3.1
74	35.3	49.5	8.8	6.3	3.1
75	41.9	64.6	7.3	4.7	3.1
76	43.7	64.6	6.4	4.3	2.8
77	42.2	62.4	6.1	4.1	2.6
78	44.0	58.5	5.8	4.4	2.6
79	43.5	58.4	6.1	4.5	2.6
80	39.6	60.6	5.7	3.7	2.3
81	41.3	58.8	5.0	3.5	2.1
82	37.5	54.2	6.6	4.6	2.5
83	32.0	46.7	7.4	5.1	2.4
84	30.0	40.9	8.3	6.1	2.5
85	27.8	36.4	9.5	7.2	2.6
86	27.9	31.6	9.9	8.7	2.8
87	27.4	29.8	9.9	9.1	2.7
88	25.5	28.9	10.8	9.6	2.8
89	24.1	26.6	11.7	10.6	2.8
90	22.7	27.2	10.7	9.0	2.4
91	24.7	31.5	9.8	7.7	2.4
92	23.2	29.4	9.3	7.3	2.2
93	27.3	31.7	8.9	7.7	2.4
94	29.5	33.1	9.3	8.3	2.7
95	30.6	34.1	10.2	9.2	3.1
96	30.9	33.8	10.4	9.5	3.2
97	33.2	36.1	10.6	9.8	3.5
98	34.9	37.4	11.4	10.7	4.0
99	35.6	38.5	11.3	10.5	4.0

TABLEAU 7 - Précomptes et revenus mobiliers des ménages et taux implicites
(Source: Comptes nationaux et Bureau fédéral du Plan)

	Taux implicite des PM/IPP			Pour-cent du PIB			PM/IPP
	Sur revenus de la propriété des ménages	Sur revenus mobiliers	Sur rev. mob. hors reconstitution du capital	Revenus de la propriété des ménages	Revenus mobiliers	Rev. mob. hors reconstitution du capital	
70	10.4	10.4	20.8	6.3	6.3	3.1	0.7
71	11.3	11.0	29.4	6.3	6.4	2.4	0.7
72	11.0	10.7	68.0	5.9	6.1	1.0	0.6
73	11.1	10.5	162.9	5.7	5.9	0.4	0.6
74	9.8	8.9	-27.2	6.2	6.7	-2.2	0.6
75	10.3	9.2	-16.7	6.0	6.6	-3.7	0.6
76	10.9	9.4	254.1	5.6	6.5	0.2	0.6
77	15.1	12.8	86.2	5.6	6.6	1.0	0.8
78	16.6	13.6	29.6	5.4	6.6	3.0	0.9
79	18.7	14.5	26.3	5.6	7.2	4.0	1.0
80	20.4	15.3	32.2	6.1	8.1	3.8	1.2
81	18.7	14.1	30.7	7.2	9.5	4.4	1.3
82	17.2	13.6	38.2	8.3	10.4	3.7	1.4
83	16.0	13.5	39.7	9.3	11.0	3.8	1.5
84	19.0	16.3	34.5	9.9	11.6	5.5	1.9
85	18.1	16.0	29.6	10.6	12.0	6.5	1.9
86	16.9	15.4	18.2	10.7	11.7	9.9	1.8
87	17.9	16.5	20.5	10.4	11.3	9.1	1.9
88	16.6	15.3	18.1	10.5	11.4	9.7	1.7
89	13.3	12.2	19.1	11.0	12.0	7.7	1.5
90	15.5	13.9	21.2	11.4	12.8	8.4	1.8
91	11.6	10.3	15.7	12.0	13.5	8.9	1.4
92	8.0	7.1	9.8	12.6	14.1	10.2	1.0
93	6.5	5.8	9.2	13.0	14.5	9.1	0.8
94	8.4	7.7	11.5	12.4	13.6	9.1	1.0
95	9.0	8.2	10.5	11.6	12.6	9.8	1.0
96	7.3	6.9	11.0	11.2	11.9	7.5	0.8
97	7.3	6.9	10.1	10.9	11.6	7.8	0.8
98	6.7	6.3	8.0	10.6	11.3	8.9	0.7
99	6.5	6.1	8.4	10.3	11.0	7.9	0.7



Liste des figures

FIGURE 1 -	ISoc et PM/IPP en p.c. du PIB	9
FIGURE 2 -	ISoc et PM/IPP en p.c. du total des prélèvements obligatoires	10
FIGURE 3 -	Taux macroéconomique de l'impôt des sociétés (p.c.)	11
FIGURE 4 -	Revenus des sociétés et impôt en p.c. du PIB	12
FIGURE 5 -	Revenu des sociétés en p.c. du PIB et taux macroéconomique de l'ISoc	13
FIGURE 6 -	Impôt et revenu des sociétés en termes réels (indices 1970=100)	15
FIGURE 7 -	Taux macroéconomique des précomptes mobiliers des ménages	16
FIGURE 8 -	Précompte mobilier des ménages et assiettes macroéconomiques (p.c. du PIB)	18
FIGURE 9 -	Revenus et précomptes mobiliers en termes réels (indices 1970=100)	19



Liste des tableaux

TABLEAU 1 -	Impôt et revenu des sociétés, taux annuels moyens de croissance réelle	15
TABLEAU 2 -	Précomptes et revenus mobiliers des ménages, taux annuels moyens de croissance réelle	19
TABLEAU 3 -	Pression fiscale et parafiscale, en milliards de francs	20
TABLEAU 4 -	Pression fiscale et parafiscale, en p.c. du PIB	20
TABLEAU 5 -	Pression fiscale et parafiscale, en p.c. du total	21
TABLEAU 6 -	Impôt des sociétés, revenus des sociétés et taux implicites	22
TABLEAU 7 -	Précomptes et revenus mobiliers des ménages et taux implicites	23

Bureau fédéral du Plan

47-49, Avenue des Arts
B-1000 Bruxelles
Tél.: +32 2 507 73 11
Fax: +32 2 507 73 73
E-mail: contact@plan.be
URL: <http://www.plan.be>



Editeur responsable: Henri Bogaert - Dépôt légal: D/1999/7433/20